

Cahier des Charges

Charte Commune à Tous les Intervenants

1- Information et débat pour une économie durable et équitable

- Objectif :

Rechercher et diffuser toute information, participer au débat permanent national et international, contradictoire et sans tabou, en vue de renforcer un mouvement d'opinion capable de modifier les règles du fonctionnement économique actuel et de promouvoir une économie durable et équitable.

Chaque signataire de ce Cahier des charges s'engage à :

- S'informer,
- Analyser la société, son économie, ses marchés et l'action équitable, solidaire et écologique engagée dans son secteur,
- Connaître et faire connaître les mouvements et les alternatives équitables, solidaires et écologiques existantes,
- Diffuser l'information au sein des réseaux auxquels il appartient,
- Partager son savoir-faire professionnel (cours, apprentissage, stages), ses informations et son expérience et soutenir ou créer des formations qui s'inscrivent dans la perspective d'une économie équitable,
- Participer à l'éducation et à l'information des plus jeunes,
- Soutenir tout type de démarches et de manifestations qui se situent dans la perspective d'une économie équitable (rencontres, débats publics, formations),
- Discuter, améliorer, faire connaître et partager les engagements de ce cahier des charges,
- Informer publiquement sur sa structure et sur les filières.

2- Organisation, autonomie et autogestion.

Objectif :

Connaître et se réapproprier démocratiquement notre vie économique et sociale par nos choix et comportements individuels et collectifs, en particulier dans nos activités économiques. Renforcer l'autonomie socio-économique et culturelle de nos structures et de la société civile. Chaque signataire de ce Cahier des charges s'engage à :

- Entretenir des relations de partenariat basés sur : égalité, respect, écoute de l'autre, coopération sans dominé et sans dominant, dialogue entre parties,
- Gérer la structure à l'aide d'une stratégie inclusive et participative, encourager l'autonomie individuelle et la délégation des responsabilités,
- Mettre en place une gestion en amont,
- Respecter les langues et les cultures des partenaires,
- Préserver et renforcer l'autonomie financière, socio-économique, culturelle et politique de chaque acteur,
- Participer à des rencontres entre professionnels (intégrer les techniciens extérieurs au processus), à la coopération entre organisations paritaires et autonomes,
- Etablir des partenariats directs,
- Donner la priorité dans ses choix de partenaires (production, transport, finance, commercialisation) à ceux qui partagent ou veulent partager ces engagements d'équité et de solidarité,
- Eviter les circuits spéculatifs de distribution (GMS), donner la priorité aux réseaux de

production / distribution conviviaux (lien social) les plus courts possible : Multiplier les lieux et réseaux de distribution la plus directe possible ou de proximité.

3- Réduction des inégalités et solidarité

Objectif :

Réduire la pauvreté par le partenariat économique actif, et non par une aide passive.
Partager équitablement le travail et les richesses créées.

Chaque signataire de ce Cahier des charges s'engage à :

- Donner la priorité aux partenariats et à la solidarité avec les personnes ou groupes de personnes vivant dans les situations économiques et sociales précaires
- Soutenir les structures (associations, entreprises) agissant efficacement contre l'exclusion économique et sociale,
- Accompagner les projets d'entreprises solidaires et d'auto - développement,
- Investir les bénéfices financiers dans le développement d'activités répondant à ce Cahier des charges, en fonction des besoins de chaque structure et/ou de sa projection dans l'avenir : création d'emplois, mise en place de nouvelles filières, augmentation/redéfinition des prix d'achat, remboursement d'emprunts, etc,
- Développer les capacités professionnelles et de promotion des travailleurs,
- Créer des activités socialement utiles et génératrices de revenus,
- Pré-payer les commandes au maximum des possibilités trésorières des différents acheteurs tout au long de la filière, après accord entre parties prenantes, face à des situations de déséquilibre, afin de financer matières premières et travail sans avoir recours aux systèmes usuriers. Tous les acteurs de chaque filière doivent participer à ce préfinancement,
- Etablir des prix de vente des produits et services accessibles à tous,
- Participer à la mise en place d'un système permanent d'alerte et d'entraide humaine et technique entre acteurs économiques signataires de cette charte ou de chartes similaires.

4- Une production et des échanges respectueux de la nature

Objectif :

Respecter l'environnement

Chaque signataire de ce Cahier des charges s'engage à :

- S'informer,
- Eviter au maximum les produits de synthèse chimique et préserver la qualité de l'air, des sols, de l'eau (océans, rivières, eau potable), de la faune et de la flore,
- Utiliser au maximum des matières premières renouvelables, des processus de production et de transformation, et des modes de transport et de distribution respectueux de l'environnement,
- Evaluer l'impact environnemental d'un produit (production, distribution, consommation),
- Utiliser des moyens de transports les moins polluants possible,
- Informer publiquement du moyen utilisé, et du coût du transport par unité de produit transporté,
- Etablir des plans d'amélioration des modes de production, de transport et de commercialisation en respectant les cycles de renouvellement des ressources naturelles,
- Refuser le gaspillage,
- Réduire au maximum les emballages et les déchets, les éliminer ou les recycler de manière la plus écologique possible,

- Participer par des rencontres multi-professionnelles à la réalisation de diagnostics, de programmes et de moyens pour préserver l'environnement, en relation avec les collectivités locales, les syndicats, les associations et les pouvoirs publics.

5- Une production au service des hommes

Objectif :

Participer à l'évaluation des besoins collectifs locaux et globaux, et à la création des moyens humains et techniques pour les satisfaire. Pratiquer et renforcer la démocratie, l'équité et le droit dans le travail, et dans les échanges économiques. Favoriser l'autorégulation économique. Chaque signataire de ce Cahier des charges s'engage à :

- Produire en priorité pour répondre aux besoins fondamentaux (nourriture, habitat, santé, éducation et culture, infrastructures), démocratiquement déterminés, des populations locales,
- Participer au développement et au maintien de savoir-faire et d'une activité artisanale,
- Respecter le droit à la souveraineté économique des populations, en donnant la priorité aux besoins essentiels, locaux et régionaux, et à une production socialement et globalement utile,
- Proposer des produits et des services de qualité,
- Le prix de vente des produits ou services doit permettre la rentabilité et la pérennité de l'activité économique des producteurs (matière premières et transformation),
- Etablissement en accord avec les partis prenantes de prix minimum garantis.

6- Une production et des échanges équitables

Objectif :

Pratiquer l'équité dans la production et dans les échanges économiques. Favoriser l'autorégulation économique démocratique.

Chaque signataire de ce Cahier des charges s'engage à :

- Eviter toute concurrence déloyale et tout monopole,
- Refuser l'exportation de produits nécessaires aux populations,
- Refuser l'importation de matières premières qui existent déjà dans les régions visées par une telle importation,
- S'engager dans des partenariats directs, les plus réguliers et durables, ce qui permet de mieux gérer l'avenir et d'éviter la précarité et le gaspillage,
- Eviter les relations de dépendance et encourager la diversification,
- Conditions de travail : Respecter les droits du travail définis par les normes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), en particulier :
 - Les travailleurs doivent pouvoir s'organiser librement (association, syndicat, etc.) et négocier collectivement,
 - Exclure le travail forcé et de l'esclavage,
 - Eliminer le travail des enfants ,
 - Refuser toute discrimination dans le travail et sa rémunération (territoire, sexe, race, lieu, culture, religion, âge, etc.),
 - Respecter des conditions de travail correctes (horaires, repos, hygiène, santé et sécurité),
 - Rémunérations du travail. Faire en sorte que chaque travailleur, à toutes les étapes de chaque filière, doit pouvoir vivre correctement de son travail et faire vivre les personnes qu'il a à sa charge,
- Les prix : Le prix de vente ou de revente d'un produit ou service doit permettre la rentabilité

- et la pérennité de l'activité économique de chaque structure partenaire commerciale,
- Ce prix se compose du coût des matières premières, des transformations, d'emballage, de logistique, de communication, des remboursements d'emprunts et de la rémunération la plus correcte possible du travail,
 - Les prix sont éventuellement modifiés d'un commun accord entre partenaires en fonction des prix du marché conventionnel (un prix trop élevé peut réduire ou annuler les possibilités de vente ou mettre en danger un autre opérateur ou un autre partenaire).
 - La décomposition de ces prix et marges à chaque étape des filières est publique,
- Ces conditions d'échange vers le plus d'équité possible pour tous les acteurs et travailleurs impliqués dans une filière sont réalisées au moyen d'un dialogue permanent entre partenaires.
- Identifier les sous-traitants,
 - Respecter les conditions de vente contractualisées (qualité, quantité, emballages, prix, délais de livraison, etc.),
 - Donner la priorité dans ses choix de partenaires (production, transport, commercialisation, communication) à ceux qui partagent ou veulent partager ces engagements d'équité et de solidarité.

7- Transparence, évaluation et garantie

Une Commission « Evaluation collective des pratiques » a été mise en place et se tient régulièrement avec participation des parties prenantes.

Objectifs :

- Une transparence qui permette une amélioration permanente des pratiques, par l'échange, l'analyse comparative, le conseil et le dialogue permanent,
- Une transparence comme outil pédagogique pour apprendre et changer nos modes de production, d'échanges et de transmission,
- Une transparence pour évaluer, contrôler et certifier des démarches respectueuses des engagements définis dans ce Cahier des charges.

Chaque signataire de ce Cahier des charges s'engage à :

- Participer à des rencontres (pour s'informer et débattre) entre producteurs, commerçants et consommateurs pour améliorer le fonctionnement des filières,
- Organiser des visites réciproques entre partenaires des sites de production et de commercialisation,
- Apporter de manière publique et permanente la transparence totale des activités par des documents présentant :
 - Bilan et comptes de résultats,
 - Traçabilité complète des produits et services (contrats, factures, fiches « filière », méthode de calculs, prix minimum garantis, documents sur des coûts de production, et pouvoirs d'achat locaux, etc),
- Donner un accueil favorable à toute question, et toute demande de visite, à toute évaluation ou contrôle de la part des structures externes,
- Suggestions pour améliorer cette évaluation des filières,
- Les organisations des producteurs doivent fournir toutes les informations nécessaires pour évaluer leurs engagements ou leurs progrès,

Tout citoyen ou toute organisation privée ou publique doit avoir accès à toutes les informations relatives aux pratiques de production et d'échanges pour une économie équitable et solidaire. Ce principe de transparence est le principal outil de garantie de nos démarches.